

délibération 2017_4_2**OBJET : Déploiement du très haut débit**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a validé le scénario du déploiement du très haut débit pour le territoire communautaire.
Le Conseil Communautaire sollicite les communes pour leur partenariat financier.

Monsieur le Maire précise que pour financer la part du programme de déploiement du THD, la Communauté de Commune Coeur de Charente envisage le recours à un emprunt de 4 millions d'euros sur 20 ans et que les 54 communes membres assurent solidairement la charge de cet emprunt, comme suit :

- 50 % de la charge de l'annuité seraient assumés par la CDC,
- 50 % de la charge de l'annuité seraient assumés par les communes, sur la base d'une participation de 5 à 6 €/habitant/an sur 20 ans.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de participer financièrement au déploiement du très haut débit pour la communes selon les conditions pré-citées;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;